



Salaires, temps de travail, formation...

Demain tout peut changer !

Novembre 2016

Le saviez-vous ?

Une négociation visant à redéfinir l'ensemble des accords régissant les garanties collectives et individuelles des salariés de la métallurgie, s'est ouverte en septembre. Cette négociation se place dans la lignée de la mise en application de la Loi Travail, que nous combattons.

Qu'est-ce qui pourrait changer concrètement pour nous tous ?

La négociation aura un impact sur nos salaires, nos primes, notre temps de travail, notre accès à la formation professionnelle, notre protection sociale complémentaire, nos conditions de travail, notre épargne salariale...

En résumé, tout pourrait y passer si nous n'agissons pas dans nos entreprises !

Ces négociations concernent tous les salariés

Salariés d'un grand groupe, d'une PME, d'une TPE, nos garanties collectives ne dépendent pas uniquement de nos accords d'entreprises.

Par exemple, **la prime d'ancienneté pour les Mensuels et le déroulement automatique de carrière pour les Cadres**, sont des garanties conventionnelles issues des accords de branche.

Déjà, les employeurs de la métallurgie peuvent calculer notre temps de travail sur 3 ans, fini les 35 heures, les heures supplémentaires... Etes-vous d'accord ? Pourtant c'est possible à cause de l'accord emploi du 23 septembre dernier, que seule la CGT n'a pas signé.

Les employeurs de la métallurgie ne veulent plus reconnaître nos diplômes, notre expérience et nous rémunérer uniquement au regard de la fonction tenue : **Etes-vous d'accord ?**

Ces négociations nous concernent tous ! Ensemble nous pouvons faire reculer les employeurs et gagner de nouveaux droits !

Ne restez pas spectateurs !

La CGT vous propose de devenir acteurs de la construction de votre futur, dans votre entreprise. La CGT, première organisation syndicale dans la Métallurgie, est à votre écoute, prête à échanger avec vous, pour partager des propositions et permettre que vos emplois reposent sur des garanties sociales de haut niveau, plutôt que de cautionner le moins disant proposé par l'UIMM.

Principales propositions de la CGT

- Les mêmes droits et garanties sociales pour l'ensemble des salariés de la branche.
 - Un SMIC à 1 800 euros bruts et des augmentations générales de salaires pour tous les salariés.
 - L'élaboration d'une grille de classifications unique, permettant de reconnaître les diplômes, l'expérience, le changement de coefficient tous les quatre ans et le doublement du salaire sur la carrière.
 - L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.
 - La réduction du temps de travail à 32H, nécessaire pour développer l'emploi et le pérenniser.
- Non ce n'est pas une utopie ! En agissant ensemble, nous obtiendrons une Convention Collective Nationale de haut niveau pour les 1,5 million de Métallos.**

Toutes les propositions CGT pour une convention collective nationale de la métallurgie sur le site ftm-cgt.fr



Bulletin d'adhésion

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Tel..... email..... Entreprise.....

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex - Fax : 01.55.82.86.53 - vie.syndicale@ftm-cgt.fr